

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2017

Présidence : Madame Evelyne GIRARDIN
Présents : Mesdames Claudine BAUDET, Isabelle CAHAIGNE, Muriel DEROOSE-DEBAS, Laurence GUERRY, Anne-Marie HAMEL, Colette LEVILAIN et Messieurs Patrick FRANCOIS, Hubert LENAIN, Martial MOLLET, Pascal POTIER, Bernard POTTIER, Fabien ROELENS, Marc VERRIER
Nathalie DESTIGNY, secrétaire de mairie

Absent non excusé : Néant
Absent excusé : Jean-Claude BERTRAND (pouvoir donné)
Secrétaire de séance : Isabelle CAHAIGNE

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Madame Evelyne GIRARDIN, maire

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 2 mai 2017
2. Ecole, préparation de la rentrée 2017-2018 : délibération pour les tarifs, le règlement, la participation communale
3. Lotissement : délibération pour la vente du terrain
4. Communauté d'agglomération : délibération pour la mise à disposition du personnel
5. Produits irrécouvrables : délibération pour l'admission en non-valeur
6. Rapport des présidents de commissions
7. Informations intercommunales et communales
8. Questions diverses
9. Agenda

1. Approbation du compte rendu du 2 mai 2017

Le compte rendu de la réunion du 2 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Ecole, préparation de la rentrée 2017-2017 : délibération pour les tarifs, le règlement, la participation communale

CANTINE

Madame Claudine BAUDET, présidente de la commission école, expose que pour l'année scolaire passée le prix de revient d'un repas s'élevait à 6,00 € (repas, salaires et charges de fonctionnement cantine). Ce coût est globalement en baisse car les charges de fonctionnement ont été moins élevées (chauffage et eau). En moyenne, il y a 66 repas servis par jour et le nombre de repas reste constant.

La proposition de la commission école est de reconduire les mêmes tarifs de cantine pour la rentrée.

Il est précisé que lors du conseil d'école, certains parents ont évoqué un tarif déjà élevé pour les enfants hors-commune. Le tarif appliqué à l'ensemble des enfants ne couvre pas le coût global du repas, il reste une partie à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les mêmes tarifs.

GARDERIE

En moyenne, 10 à 18 enfants sont présents en garderie le matin, et entre 15 et 38 le soir.

La proposition de la commission école est de reconduire les mêmes tarifs de garderie pour la rentrée, sachant qu'il est toujours facturé le moins cher aux parents (entre l'occasionnel et le forfait).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les mêmes tarifs de garderie.

PARTICIPATION COMMUNALE (POUR LES ENFANTS HORS COMMUNE)

La participation demandée aux communes est de 800 euros, la proposition de la commission école est de reconduire le même tarif de participation communale. Il est apporté la précision qu'à ce jour il n'y a pas de problème pour le règlement de cette participation par les communes concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir à l'unanimité, le même tarif de participation communale.

Concernant l'école, Monsieur BLOT, directeur, a fait une demande de subvention exceptionnelle, comme l'an dernier. Cette année, il demande environ 600 euros pour l'achat de fichiers maître et licence numérique. L'an dernier il y a eu une subvention exceptionnelle d'environ 300 euros accordée pour l'achat de cahiers de suivi pour les maternelles.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de refuser l'attribution d'une subvention. La demande ne requiert pas de caractère exceptionnel et doit être prise en charge sur le budget accordé à l'école.

Pour la rentrée 2017-2018 : 93 enfants prévus

- 15 inscriptions en cours
- 15 CM2 sur le départ
- 5 départs prévus pour déménagement

Les APS ont eu un coût de 1618 euros sur l'année, essentiellement charges de salaires compensées, dans une petite partie, actuellement par la subvention reçue. Le PEDT proposé pour l'an prochain avec répartition des APS en 4 fois 3/4 H les lundis, mardis, jeudis et vendredis a été accepté.

Actuellement aucune discussion n'a été engagée avec l'école pour envisager un retour à la semaine de 4 jours. La commune n'a pas reçu d'information sur les modalités de suppression des APS. La décision de passage à la semaine de 4 jours avec suppression des APS doit être prise conjointement entre la Mairie et l'école avec ensuite accord de l'académie. Pour les communes, conservant les APS, la subvention sera-t-elle encore versée ? L'académie devra valider les activités APS proposées pour leur réel caractère culturel, sportif ... Une réflexion doit être réalisée au plus vite pour que la commune se positionne.

Pour la rentrée prochaine, il est prévu de déplacer la bibliothèque dans la classe libre. Le déménagement est prévu à la fin de l'année scolaire, une aide sera demandée aux conseillers disponibles, information par mail.

Activités de fin d'année : le 29 juin rencontre sportive et le 14 juin sortie à Trouville-Deauville par le train.

3. Lotissement : délibération pour la vente du terrain

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération qui valide le projet de la société ZIG-ZAG pour la réalisation du lotissement situé sur les parcelles AA 45 et AA01. La

promesse de vente du terrain doit être signée chez le notaire vendredi 9 juin 2017. Une délibération doit notifier le montant de vente du terrain.

La demande de permis d'aménager a été déposée le 27 avril 2017 au service Urbanisme de la communauté d'agglomération en vue de son instruction. Le dossier a déjà fait l'objet d'un retour du service instructeur, avec une demande de pièces complémentaires et modifications à apporter (aire des poubelles, puissance électrique, ...). L'aménageur retravaille sur le dossier. Le délai d'instruction de 3 mois redémarre. Concernant la clause suspensive du financement du projet par l'acquéreur, il a été demandé que cette clause ait un délai d'expiration.

Ensuite, le sujet de la communication et diffusion de l'information autour du projet est débattu. Il est décidé de faire une information par lettre de la municipalité aux riverains proches du terrain le plus tôt possible, et de faire une diffusion générale à tous les riverains en septembre quand le permis sera accordé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** à l'unanimité Madame le Maire à procéder à la vente du terrain au prix de 35.000,00 €.

4. Communauté d'agglomération : délibération pour la mise à disposition du personnel

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil les dispositions de la convention qui liait la commune avec LINTERCOM Pays d'Auge, convention relative à la mise à disposition du personnel communal (2 agents techniques) effectuant le curage des fossés, l'élagage et le broyage dans le cadre de la compétence voirie et ce pour un volume horaire de 371 heures par an.

La compétence VOIRIE est maintenant du ressort de la communauté d'agglomération LISIEUX Normandie, il y a donc lieu de procéder à la signature d'une nouvelle convention pour l'année 2017. Le volume horaire reste inchangé.

Ceci exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

DONNE son accord pour la signature de cette convention

5. Produits irrécouvrables : délibération pour l'admission en non-valeur

Un titre a été établi au nom de Mr GEVORGYAN en 2015, pour obtenir le remboursement de la facture d'intervention de la Société Domaine de Saint Roch suite à la divagation de son chien menaçant. La trésorerie propose d'admettre cette créance en non-valeur.

En l'absence de recouvrement, le titre de recette peut être apuré par une réduction ou une annulation du titre, la remise gracieuse de la dette accordée par la collectivité ou l'admission en non-valeur de la créance. L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable ; l'irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition, ...)

Alors que la remise gracieuse éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de la commune vis-à-vis de son débiteur ; en conséquence, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Cette mesure d'ordre budgétaire et comptable, qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge comptable des créances irrécouvrables, relève de la compétence de l'assemblée délibérante et précise pour chaque créance le montant admis. C'est dans ce cadre que le comptable a adressé à la commune le 2 mai 2017 un état des produits devenus irrécouvrables pour l'année 2015.

Compte tenu de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs, il est proposé au conseil d'admettre en non-valeur le titre 420 figurant dans la liste présentée par le comptable pour un montant de 132 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur pour un total de 132 € le titre n° 420, produit irrécouvrable faisant l'objet de l'état du 25 avril 2017 établi par le comptable.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » du budget principal de l'exercice 2017.

6. Rapport des Présidents de Commissions

Commission travaux : Martial MOLLET

- Pas de gros travaux sur 2017
- Projet des sanitaires de l'école à l'étude pour 2018
- Clôture de l'école à remplacer
- Marelle à l'école à faire repeindre
- Organigramme des clés à finaliser

Prochaine commission le lundi 12/06 à 9 H

Commission fleurissement : Hubert LENAIN

- Les plantations de l'été sont réalisées : 128^e journée des bénévoles ABL
- La commission continue sa route.

Commission environnement et cadre de vie : Pascal POTTIER

- Mise en place des pots de fleurs, appréciée par les habitants
- Déplacement de jardinières
- La commission envisage d'autres pots de fleurs de tailles et coloris différents, projet à étudier

Commission jeunesse & sports : Patrick FRANCOIS

- Le bilan de la rencontre sportive est positif : voir pour renouveler cette action.
- Chemin pédestre près des jeux, terrain de boules et école : projet budgété à 1.500 euros revu à la hausse si le terrassement est réalisé par une société : plus près des 3.500 euros. Prévoir étude de la faisabilité du projet

Prochaine commission le mardi 13/06 à 18 H

Patrimoine : Colette LEVILLAIN

- Cimetière : le projet du columbarium est lancé, la commande est en cours, début des travaux en septembre
- Salle des fêtes : problème lors de son utilisation par l'école pour la représentation du cirque : parquet rayé. Devis à demander, l'école fera fonctionner son assurance.
Locations : même nombre que l'an dernier

Communication : Marc VERRIER

- Mise en route à la rentrée de septembre du journal communal
- Etude du projet LeucaBioNature pour envisager une collaboration avec la communauté d'agglomération
- Prévoir une rencontre avec les commerçants et artisans de la commune : rencontre basée sur le thème de l'échange, afin de les faire se rencontrer (beaucoup de nouveaux arrivants) et communiquer

Prochaine commission le 27/06 à 18 H

Action sociale : Claudine BAUDET

- Le voyage proposé le 24/06/2017 est annulé faute de participants

7. Informations intercommunales et communales

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

- La newsletter de la communauté d'agglomération est transmise régulièrement aux conseillers municipaux
- Dernier conseil communautaire avant les vacances : il a été fait le constat d'une mise en place difficile de la communauté. Le Président prévoit un séminaire des maires en

septembre, et envisage peut être qu'un bureau des maires soit programmé ponctuellement.

- Problème à la piscine de St Pierre sur Dives : fermée pour cause de fuites importantes du bassin constatées après nettoyage.

INFORMATIONS COMMUNALES

- Ecole : en attente du devis pour le vidéoprojecteur,
- APAVE : Contrôle des installations électriques réalisé à l'école et à la salle des fêtes, il reste la Mairie et le local technique. Nous sommes en attente des rapports
- Kermesse ECOLE ACSEL APEI le 25 juin 2017 : réunion de préparation le 12/06 à 20h pour les bénévoles volontaires
- Messe de l'ascension : peu de participants
- Elections législatives : préparation des tableaux de présence.
- Pétition déposée à la boulangerie et à la pharmacie concernant la demande d'ouverture d'un centre de loisirs à SAINT MARTIN DE LA LIEUE et la demande d'ouverture de la cantine le mercredi midi. La commune n'a eu aucune demande à ce sujet.

8. Questions diverses

Réunion du SDEC sur les panneaux lumineux – compte rendu de Bernard POTTIER : Beaucoup de communes étaient présentes car intéressées. Très peu d'installation car on utilise les candélabres en place. Coût du panneau : 5 389 € - réseau : 4 357 € hors subvention. Par contre il faut faire attention à l'endroit d'implantation ; utilisation optimale de l'exposition au soleil pour une meilleur lisibilité.

Agenda

- 11 & 18 juin : élections législatives
- 22 juin : conseil d'école
- 22 juin : soirée chorale ACSEL à 20 h 30
- 25 juin : kermesse
- 27 juin : cérémonie pour les CM2
- 12 septembre : conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Evelyne GIRARDIN lève la séance du conseil à 21h20.

Le Maire,
Evelyne GIRARDIN

1^{er} Adjoint
Claudine BAUDET

2^{ème} Adjoint
Hubert LENAIN

3^{ème} Adjoint
Colette LEVILAIN

Jean-Claude BERTRAND

Isabelle CAHAIGNE

Muriel DEROOSE DEBAS

Patrick FRANCOIS

Laurence GUERRY

Anne-Marie HAMEL

Martial MOLLET

Pascal POTIER

Bernard POTTIER

Fabien ROELENIS

Marc VERRIER